

Table des matières

1	Ile-de-France : les départements de banlieue veulent reprendre la main	1
2	Ile-de-France: «La gratuité des transports publics serait une impasse», conclut Valérie Pécresse	3
3	Transports : pour désengorger le réseau, l'Île-de-France mise sur... le télétravail	4
4	Paris : la fermeture des voies sur berge devant les juges.....	6
5	1200 caméras vont traquer les mauvais conducteurs à Paris.....	8
6	Le pouvoir d'achat devrait augmenter de 1,7% en 2019.....	9
7	L'entreprise qui teste le modèle de cogestion à la française.....	11
8	Macron invite les patrons de l'auto à la mobilisation générale	12
9	Loi Alimentation : à qui profitera la hausse des prix ?.....	13
10	Les déboires de General Electric inquiètent les ex-Alstom	15
11	Sophie Cluzel veut plus de salariés handicapés en entreprise	16
12	Les retraites complémentaires seront revalorisées de 0,6 % cette année	17
13	Les retraités descendent dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat	18
14	Macron-Collomb: mes amours, mes emmerdes	19
15	Démission, Macron, Lyon : Collomb s'explique en exclusivité dans <i>Le Figaro</i>	21
16	Édouard Philippe assure l'intérim de Gérard Collomb	25
17	Brexit : la Commission prépare activement les Etats membres à un « no deal »	26

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 03/10/2018

1 Ile-de-France : les départements de banlieue veulent reprendre la main



Paris, ce mardi. Six des sept présidents de départements d'Ile-de-France (celui du 77 était absent) ont annoncé la création d'un fonds d'investissement interdépartemental.

Les sept départements d'Ile-de-France ont officialisé un fonds d'investissement interdépartemental. Ce dernier a pour ambition de réduire les inégalités en finançant des projets d'intérêt général. Un geste politique fort.

« On n'en a pas l'air, mais on est en train de faire une révolution », lâche Pierre Bédier (LR), président du département des Yvelines, suscitant des sourires dans la salle. Ce mardi à Paris, les sept départements d'Ile-de-France ont officialisé dans la bonne humeur la création d'[un fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental, dont nous révélions déjà plusieurs détails ce mardi.](#)

Un outil « inédit » pour Marie-Christine Cavecchi (LR), présidente du Val-d'Oise, « simple, efficace, opérationnel » selon François Durovray (LR), président de l'Essonne, face aux « usines à gaz » mises en place ou envisagées jusqu'à présent. « C'est une réaction par rapport à un mépris de l'Etat vis-à-vis des élus locaux maltraités dans le fonctionnement de leurs collectivités », reprend l'élu, en référence au désengagement financier de l'Etat et à la réforme territoriale qui les menace.

Concrètement, Ce fonds prendra la forme d'un établissement public créé le 1^{er} janvier 2019, dont le siège sera situé au conseil départemental du Val-d'Oise à Cergy-Pontoise. Chaque département contribuera en fonction de sa capacité d'investissement et de son épargne.



D'un montant total annuel de 150 millions d'euros, ce fonds financera ou servira de levier à des projets concrets d'intérêt interdépartemental comme le projet de bus TZEN3, le campus international de Cergy-Pontoise, un projet de pôle inclusif et sportif au stade de la Motte à Bobigny ou le réaménagement de l'échangeur Nord-Est du contournement nord d'Orly, mais aussi des collèges, des foyers pour autistes...

« Au-delà de nos sensibilités politiques (*NDLR : cinq présidents sont de droite, deux de gauche*), partout où les inégalités seront réduites, l'intérêt général progressera », insiste Christian Favier (PCF), du Val-de-Marne.

L'initiative séduirait Paris. « Anne Hidalgo a demandé d'examiner la possibilité d'entrer dans ce fonds, se félicite Stéphane Troussel (PS), le président de la Seine-Saint-Denis. Ça renforce notre démarche. »

Ras-le-bol vis-à-vis de l'Etat

Plusieurs font part de leur ras-le-bol vis-à-vis d'un Etat qui « nuit à ce qui fonctionne ». « 70 % de l'investissement public civil est le fait des collectivités locales. Il est normal de reprendre les commandes », estime Patrick Devedjian (LR), le président des Hauts-de-Seine.

Contrairement au Fonds de solidarité pour les départements d'Ile-de-France, dont les élus demandent le doublement (de 60 à 120 millions d'euros), les projets seront en effet fléchés et votés à l'unanimité. « Là, la péréquation sera partagée et visible », insiste Pierre Bédier.

François Durovray va même plus loin : « On pourrait reprendre des choses qui sont mal gérées par l'Etat ». Et les élus de citer les domaines du logement, de la jeunesse, la médecine scolaire, les routes mal entretenues... Encore faudrait-il que les transferts d'agents suivent et que le pouvoir de décision leur revienne.

Anne-Laure Abraham

20 MINUTES – 03/10/2018

2 Ile-de-France: «La gratuité des transports publics serait une impasse», conclut Valérie Pécresse



TRANSPORTS Ile-de-France Mobilités a présenté ce mardi les conclusions d'un rapport sur la gratuité dans les transports collectifs...

- Après six mois de travail, le comité de huit experts a rendu ses conclusions sur la gratuité des transports.
- Selon ce comité, la gratuité « n'est pas en mesure de répondre aux défis qui se posent dans les transports publics ».

« Nous étions ouverts sur cette question. Nous sommes partis sans posture politique », indique Valérie Pécresse, présidente de la région [Ile-de-France](#) et d'Ile-de-France Mobilités. Ce mardi, le syndicat des [transports](#) de la région a présenté les résultats de l'étude de faisabilité sur la gratuité des transports collectifs. Une idée [lancée en mars](#) par la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Après six mois de travail, le comité de huit experts, sous la présidence de Jacques Rapoport, ancien Président de SNCF Réseau, ex-directeur général de La Poste et ancien directeur général adjoint de la RATP, a rendu ses conclusions. « La gratuité, idée attractive, n'est pas en mesure de répondre aux défis qui se posent dans les transports publics voire les aggraverait », note Jacques Rapoport.

Pas une solution à la pollution de l'air

« Les travaux ont prouvé que la gratuité des transports publics en Ile-de-France serait une impasse. Et elle ne résoudrait absolument pas le problème de la pollution de l'air », a affirmé Valérie Pécresse. « Nous, ce que nous voulons, c'est donné envie aux Franciliens de prendre les transports, avec des transports neufs, confortables. Pour cela nous avons besoin de financements », a-t-elle dit. Il y a quelques jours, elle avait déjà expliqué que la gratuité des transports serait [«profondément inadaptée»](#) à la situation de la capitale, qui compte huit lignes de métro saturées – « si vous faites de la gratuité, vous augmentez la saturation » – et plusieurs lignes vétustes ayant besoin d'investissements.

Si depuis le 1er septembre, Dunkerque – ville de 200.000 habitants – a par exemple mis en place la gratuité totale [sur l'ensemble de son réseau](#) de transports en commun, la région Ile-de-France se heurterait à différentes barrières et bénéfices limités, selon Ile-de-France Mobilités. La gratuité aurait un « effet minime sur la baisse du trafic routier et l'amélioration de la qualité de l'air », elle « dégraderait rapidement l'ensemble des lignes de transports en commun » et elle « [occasionnerait 500 euros](#) d'augmentation des impôts par ménage l'année prochaine en Ile-de-France ». Enfin, Ile-de-France Mobilités rappelle que « plus d'un million de personnes bénéficient déjà de la gratuité ou de tarifs réduits ». Des élus parisiens ont regretté la « marche arrière » de Valérie Pécresse.

« **Nous en débattons début 2019** »

« Il semblerait, sans surprise, que les préconisations de l'étude qu'elle a commandée ne proposent que des pistes de financement visant à faire payer davantage les usagers et usagères. En bonne élève de Madame Thatcher, elle ferme le débat en n'envisageant qu'une augmentation du titre de transport, ou l'instauration de péages urbains. Nous restons opposés à ces péages qui créeraient des frontières entre les territoires et les classes sociales », indiquent les élus communistes au Conseil de Paris. « A rebours de ce manque d'ambition, nous réaffirmons la possibilité d'avancer à très court terme des mesures de gratuité partielle pour aller vers la gratuité totale », ajoutent-ils.

De son côté, la mairie de Paris attend les premiers résultats d'une étude concurrente, dont les résultats devraient arriver mi-octobre. « Nous en débattons début 2019 », a déclaré [Anne Hidalgo sur France Culture](#). La question devrait en effet revenir sur le tapis, dans le cadre de la campagne des élections municipales, tant la question agite les différents partis politiques.

Le groupe Les Républicains et Indépendants, a qualifié l'idée de la gratuité d'« inutile », d'« inconséquente », d'« irresponsable » et de « démagogue ». « Que la campagne des municipales 2020 commence ! », avait réagi de son côté le groupe PPCI (pro-Macron ex-LR) du Conseil de Paris, en mars dernier « La gratuité [des transports en commun] à la fin, il y a toujours quelqu'un qui paie », avait affirmé à la même époque, Benjamin Griveaux (LREM), ajoutant : « Je ne connais pas de service qui soit entièrement gratuit ».

Romain Lescurieux

LA TRIBUNE – 03/10/2018

3 Transports : pour désengorger le réseau, l'Île-de-France mise sur... le télétravail



On assiste à une course poursuite entre l'offre et la demande de transports, conduisant à une saturation quasi permanente.

La gratuité des transports serait une impasse pour l'Île-de-France, telle est la conclusion à laquelle sont arrivés les experts du comité mandaté par Valérie Pécresse, présidente de la Région. Malgré les investissements prévus ces prochaines années, seul un changement des habitudes grâce aux nouvelles technologies permettra de sortir de la course poursuite actuelle entre l'offre et la demande de transports, qui conduit à une saturation quasi permanente.

Après six mois de réflexion, les huit membres du comité d'experts indépendants emmenés par Jacques Rapoport (ex-président de SNCF Réseau, ex-DG de La Poste et ex-DGA de la RATP) ont rendu leur verdict : la gratuité des transports en commun serait une impasse pour l'Île-de-France. Non seulement, elle n'entraînerait qu'une diminution infime de la circulation (d'environ 2%) et donc de la pollution de l'air, mais elle s'accompagnerait d'une saturation encore plus importante des transports en commun et, donc, d'une dégradation de la qualité de ces transports. En effet, selon les modélisations effectuées par le groupe de travail, la gratuité aurait essentiellement un impact sur les adeptes de la marche à pied et du vélo, et sur les lignes et les horaires déjà les plus fréquentés.

Un résultat contesté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : *"Selon nous, le « report modal » vers les transports en commun existe bien, a ainsi affirmé l'Ademe dans un fil de commentaires chez nos confrères du Monde. Dans une étude publiée en 2007, nous avons vu qu'à Châteauroux plus de la moitié des nouveaux usagers du bus utilisaient la voiture auparavant (29 % de conducteurs, 22 % de passagers) et 12 % le deux roues, contre un quart (23 %) qui marchaient à pied."*

Impossible de compenser le manque à gagner sur la billetterie

Surtout, aucun mode de financement alternatif ne permettrait de compenser le manque à gagner de 3,3 milliards d'euros que représente la billetterie sur un coût annuel total de 10 milliards. Pour la Région, accroître la participation des employeurs franciliens, qui s'élève déjà à 3% de leur masse salariale, alors qu'ils viennent d'encaisser une hausse de 400 millions sur deux ans (soit 10%) pour financer le dézonage du pass Navigo, risquerait d'avoir un effet récessif sur l'économie régionale ! Quant aux taxes sur les bureaux et autres, elles sont déjà destinées à financer des projets validés.

A la serpe (en divisant le manque à gagner de 3,3 milliards par le nombre de foyers franciliens), les experts ont évalué le surcoût à 500 euros par an et par ménage.

Quant à l'instauration d'un péage urbain, sans même mentionner le volet « acceptabilité », les exemples étrangers (le groupe de travail a procédé à un benchmark à la fois en France et à l'international) montrent que cela ne rapporterait dans le « meilleur » des cas - le plus onéreux pour les automobilistes - qu'environ 400 millions d'euros.

Augmenter le coût d'usage de la voiture

« Actuellement, les transports en commun sont bien plus chers que le coût du parking, pointe également l'Ademe. Il faut augmenter le coût d'usage de la voiture, par la hausse des frais de stationnement, le péage urbain, la taxation des parkings professionnels... l'argent ainsi récolté pourrait être affecté aux transports moins polluants. »

Une chose est certaine : les besoins d'investissements sont très importants. La RATP et la SNCF dépensent déjà bon mal an quelque 3 milliards d'euros. La Région et l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilités ont engagé pour 24 milliards d'euros pour améliorer les infrastructures et les matériels roulants.

Sous l'angle accessibilité, les experts rappellent qu'un million de personnes bénéficient déjà de la gratuité ou d'un tarif réduit, et qu'il existe peu de corrélation entre accessibilité et chômage.

Le vrai frein à l'utilisation des transports en commun ne serait pas financier, mais lié au temps de transport, à l'absence d'offre dans certaines zones, à leur manque de régularité et de fiabilité, à leur saturation et leur manque de confort. Pis *« un transfert modal massif n'est pas réaliste et ne serait pas absorbable. »*

Transports saturés et vétustes

Comme le reconnaît Valérie Pécresse : *« Les transports en commun franciliens sont saturés et vétustes »*.

Son adjoint aux transports Stéphane Beaudet évoque un manque d'anticipation, de financement et d'entretien par le passé et une situation actuelle sur laquelle il n'est pas souhaitable de se voiler la face. La régulation se fait par la saturation, et, en raison d'une tarification inopérante, *« On assiste à une course poursuite entre l'offre et la demande »*, synonyme de saturation quasi permanente se désole Jacques Rapoport, qui cite en exemple la ligne 14 qui fête prochainement ses 20 ans.

La présidente de la Région s'attend à de grands bouleversements du paysage à venir sous l'effet des nouvelles technologies, et mise dessus pour sortir de cette spirale infernale.

Sous une dizaine d'années, la numérisation des titres de transport et l'évolution de la billettique devraient permettre d'identifier les usagers à l'entrée et à la sortie d'un écosystème de transport beaucoup plus multimodal qu'aujourd'hui, et ainsi tarifier à la consommation, une piste parmi d'autres évoquées par le groupe d'experts.

Le télétravail à la portée de 40% des salariés de la Région

Au-delà, c'est la façon dont ces nouvelles technologies vont nous permettre de faire évoluer nos modes de travail et nos modes de vie, « *une évolution beaucoup plus sociétale et complexe* », souligne Valérie Pécresse, qui doit permettre de désengorger ces transports en commun.

Dès lors, de quels leviers dispose la Région pour agir ? Pour la présidente, plusieurs pistes permettent de « *faire le lien entre les pouvoirs publics et l'évolution de la société* » : l'instauration de voies dédiées au covoiturage sur les autoroutes ; l'aide aux entreprises pour qu'elles s'implantent en grande couronne, au plus près des lieux d'habitation de leurs salariés, ou encore l'installation d'espaces de co-working dans les gares d'Ile-de-France. De quoi y travailler en laissant passer les rames bondées et des heures de pointe et attendre le RER qui circule vide une bonne partie de la journée. Outre le décalage des horaires pour lisser la pointe (comme dans la consommation d'électricité, où il permet d'éviter d'investir dans des infrastructures surdimensionnées), le plus efficace resterait encore le télétravail. « *L'Île-de-France compte 40% de cadres, rappelle Valérie Pécresse. Donc 40% d'emplois « télétravaillables* ». Dans les équipes de la Région elle-même, ce sont 80% des postes qui s'y prêtent.

Que va faire la maire de Paris Anne Hidalgo, qui mène également une réflexion sur la gratuité des transports en commun et affirmait encore le 1er octobre sur France Culture n'avoir pas encore tranché ? Comme toujours en matière de mobilités, il semble délicat d'instaurer une gratuité exclusivement réservée aux Parisiens stricto sensu. Réponse d'ici à la fin de l'année.

[Dominique Pialot](#)

LE FIGARO – 03/10/2018

4 Paris : la fermeture des voies sur berge devant les juges



[Le tribunal administratif doit étudier mercredi un deuxième arrêté de la Mairie de Paris interdisant les voitures le long de la Seine.](#)

Alors que [la fermeture aux voitures des voies sur berge rive droite est maintenue](#), le sort de cette mesure très contestée, adoptée en 2016, se joue devant les tribunaux. Mercredi, le deuxième arrêté pris par la Ville, [en remplacement d'un premier qui avait été annulé par la justice](#), va être étudié par les magistrats du tribunal administratif de Paris.

Cette audience fait suite à une pluie de recours contre ce texte, introduits par des commerçants, des particuliers, des associations, mais aussi un politique parisien, Jean-François Legaret, maire LR du 1er arrondissement. À 13h30, la plupart seront là pour tenter, une fois de plus, de pulvériser ce nouveau texte que la Ville de Paris a voulu inattaquable en tenant compte d'un premier revers. Le 21 février

dernier, arguant notamment d'inexactitudes dans l'étude d'impacts, ce même tribunal avait, en effet, annulé le premier arrêté.

Retoiletée, [cette deuxième version s'appuie cette fois sur des considérations touristiques et historiques](#) en rappelant notamment que ces berges sont classées au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1991. Cette nouvelle assise juridique a d'ailleurs déjà recueilli l'assentiment du rapporteur public. Représentant l'État dans cette procédure, ce dernier a déjà fait savoir qu'il validait ce deuxième arrêté de piétonnisation. De quoi soulager l'entourage d'Anne Hidalgo, qui dit aborder l'audience «sereinement».

«Marche forcée»

Or, pour Me Jacques Delacharlerie, qui défend notamment les associations Commerçants et riverains du cœur de Paris ou encore Patrimoine environnement, cette nouvelle mouture juridique ne tient pas davantage. Parmi de nombreux arguments qu'il compte soumettre aux juges, ce dernier estime qu'il s'agit d'un détournement de procédure.

Au-delà de ces arguments juridiques, les opposants à cette piétonnisation veulent, à l'occasion de cette audience, de nouveau faire entendre leur voix. Sur le fond, personne, parmi eux, ne conteste les objectifs de la Ville, qui veut améliorer la qualité de l'air. «Mais le compte n'y est pas. Avec des voitures à l'arrêt prises dans les embouteillages quai haut, [où la circulation s'est reportée, la pollution s'est aggravée](#)», souligne Jean-François Legaret, en rappelant aussi qu'à certaines heures les bus, coincés dans le trafic, renoncent à leur parcours habituel. Pour la Fédération française des automobilistes citoyens, ces conséquences illustrent l'impréparation de la mesure. «La Ville avance à marche forcée sans réfléchir aux conséquences des décisions qu'elle prend», selon son avocat, Me Julien Costantini.

Or, du côté des commerçants, ces conséquences sont désastreuses, assure Mathieu Guyon, qui préside Commerçants et riverains du cœur de Paris. «Depuis cette fermeture, la clientèle de l'ouest de Paris ne vient plus dans le centre de la capitale et déserte l'île Saint-Louis. Après le départ du Palais de justice du cœur de ville et des services de police, cette mesure porte le coup de grâce», se désole-t-il.

Soutenue par deux associations présentes ce mercredi et représentées par le cabinet Huglo Lepage, la Ville, qui souhaite obtenir gain de cause, espère aussi convaincre les mêmes juges le 8 octobre prochain. Ce jour-là, l'audience portera [sur l'appel qu'elle avait formé contre le premier arrêté annulé](#). S'agissant d'une même affaire, les magistrats devraient rendre leurs deux jugements le même jour. «Si le deuxième arrêté aujourd'hui en vigueur est validé, on laissera tomber le premier qui a été annulé», fait-on savoir à l'Hôtel de Ville. En jonglant ainsi avec les textes et malgré les attaques, Anne Hidalgo aura alors réussi à ne pas suspendre l'interdiction de la voiture sur les berges, une mesure phare de son mandat.

[Angélique Négroni](#)

LE PARISIEN – 03/10/2018

5 1200 caméras vont traquer les mauvais conducteurs à Paris



Ce jeudi, la Ville de Paris va présenter son dispositif de vidéo-verbalisation des infractions routières. Une vingtaine d'agents seront derrière les écrans.

La sécurité est l'affaire de tous. Les accidents sont bien trop nombreux pour les piétons, les cyclistes et les deux-roues. Les bouchons ne se résorbent pas. Bilan, en collaboration avec la préfecture de police, la Ville de Paris va présenter ce jeudi, dans un lieu du IV^e arrondissement tenu secret pour des raisons de sécurité, son [nouveau dispositif de vidéo-verbalisation](#).

Une vingtaine d'agents assermentés de la mairie devrait constituer ce nouveau service. Lors des phases de test, ils ont dressé près de 200 PV quotidiennement ! Attention à votre portefeuille et surtout à vos points donc votre permis.

Si vous bloquez un carrefour, c'est 135 € d'amende

Parmi les nouveautés verbalisables par vidéo, il y a notamment le refus de priorité à un piéton. Si vous êtes pris la main dans le sac, ou plutôt le pied sur l'accélérateur en train d'empêcher une personne de traverser sur un passage protégé, il vous en coûtera 6 points. Après deux refus, vous n'avez tout simplement plus de permis de conduire. Autre nouvelle infraction, si vous vous engagez dans un carrefour mais que vous ne pouvez pas le franchir et que vous bloquez la circulation, il sera possible de dresser, via la vidéo, un PV de... 135 €.

Mais comment tout cela va-t-il fonctionner ? La préfecture de police, qui officie déjà dans ce domaine depuis 2013, va conserver son unité dédiée dans laquelle 22 fonctionnaires de police travaillent. Mais elle va mettre à disposition de la Ville les quelque 1 200 caméras de son réseau.

Pour éviter les doublons, policiers et agents municipaux se partageront les infractions. Les ASP (agents de surveillance de Paris) auront deux écrans. Un pour constater l'infraction et le second pour rédiger immédiatement le procès-verbal qui arrivera ensuite chez vous. Après la réforme du stationnement et ça manne financière, voilà une nouvelle source de revenus pour la Ville.

REPÈRES*

- 1. La circulation sur les voies réservées occupe la première place des infractions verbalisées devant le stationnement et le non-respect des feux rouge.
- 56 %. L'augmentation des infractions sur les huit premiers mois de l'année.
- 1 200. Les caméras qui scrutent les voies parisiennes.
- 78663. Les infractions constatées depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 317 063. Les procès-verbaux dressés depuis 2013 par l'Unité de vidéo verbalisation de la préfecture de police.

*Source préfecture de police

Nicolas Maviel

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 03/10/2018

6 Le pouvoir d'achat devrait augmenter de 1,7% en 2019



EXCLUSIF - Le pouvoir d'achat devrait augmenter de 1,7 % l'an prochain, après avoir progressé de 1,6 % en 2018, selon les documents budgétaires du gouvernement que « Les Echos » se sont procurés.

Emmanuel Macron a assuré, dans une confiance donnée au « JDD », « ne pas s'être engagé » sur le pouvoir d'achat. Pour autant, une partie du [projet de loi de Finances pour 2019](#) est jugée à cette aune, alors que la majorité a beaucoup vanté [les 6 milliards d'euros de baisses d'impôts](#) pour 2019. Avec quel impact au total pour chaque ménage ? Selon le Rapport économique, social et financier - un document annexé au projet de budget, que « Les Echos » se sont procuré - le gouvernement table sur un pouvoir d'achat qui « accélérerait nettement » sur les deux premières années du quinquennat.

« Après un ralentissement en 2017 (+1,3 %) dû notamment au rebond de l'inflation dans le sillage du prix du pétrole, le pouvoir d'achat des ménages rebondirait en 2018 (+1,6 %) et resterait dynamique en 2019 (+1,7 %) », est-il écrit dans ce rapport. Celui-ci ne s'attarde pas, en revanche, sur les différences de gain en fonction du niveau de vie, contrairement à ce qui avait été fait l'an dernier (sur l'ensemble du quinquennat) avec quelques polémiques à la clef.

Une prévision supérieure à celle de l'Insee

S'agissant de l'année en cours, la prévision du gouvernement s'avère, en tout cas, nettement [supérieure à celle de l'Insee](#) ou de la Banque de France. Les deux organismes ne prévoient pas plus de 1 % de hausse en 2018, le décalage dans le temps d'une partie des baisses de charges salariales ayant ponctionné le pouvoir d'achat au début de l'année. Le gouvernement insiste pour sa part sur « *la hausse des revenus distribués des sociétés* » qui « *viendrait soutenir le pouvoir d'achat* ». Pour 2019, en revanche, la prévision de l'exécutif se révèle en phase avec celle de la Banque de France (+1,7 %).

Outre un marché de l'emploi « *dynamique* », le gouvernement met cette progression sur le compte des mesures prises sur la fiscalité (deuxième tranche de réduction de la taxe d'habitation, [désocialisation des heures supplémentaires](#), plein effet des baisses de cotisations) et la revalorisation de certaines prestations (minimum vieillesse, AAH, prime d'activité). Pour pousser un peu plus dans ce sens, la majorité devrait avancer de septembre à juillet [l'exemption de cotisations sociales sur les heures supplémentaires](#).

Effet du baril de pétrole

Toutes ces mesures interviendraient « *dans un contexte où les taxes indirectes environnementales et de santé publique (tabac) pèseraient moins sur le pouvoir d'achat des ménages* » qu'en 2018, selon le rapport. Néanmoins une hausse du prix du baril de pétrole l'an prochain est toujours susceptible de jouer en sens inverse : les prévisions du gouvernement sont basées sur un baril à 73 dollars, alors que le prix est plus proche de 85 dollars depuis quelques semaines. Cela conduit à anticiper une inflation à +1,4 % l'an prochain, contre +1,8 % cette année.

Au final, l'exécutif prévoit que ce gain de pouvoir d'achat va contribuer à accélérer la consommation des ménages (+1,7 % en 2019). Cela serait supérieur à 2018 (+1,1 %), année où le pouvoir d'achat a été soutenu par des revenus distribués des sociétés « *qui ont une moindre proportion à être consommés à court terme* ».

Polémique politique

Ces données seront sans doute mises en avant par l'exécutif comme preuve du coup de pouce donné aux portefeuilles des ménages français, fortement contesté par les oppositions. Dans une étude récente, [l'OFCE a estimé que les mesures gouvernementales devraient faire monter le pouvoir d'achat](#), pour environ 3,5 milliards d'euros.

L'entrée en vigueur des heures supplémentaires désocialisées avancée

La majorité envisage d'avancer de septembre à juillet 2019 l'entrée en vigueur de l'exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires, selon une source parlementaire [confirmant une information du « Figaro »](#). Les députés LREM pourraient porter un amendement en ce sens avec l'aval du gouvernement lors de l'examen du projet de loi de Finances pour 2019. Cela devrait renchérisser le coût de la mesure, estimé à 600 millions pour 4 mois.

La bascule du CICE en baisse de charges créerait 100.000 emplois en trois ans, selon Bercy // <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0302340196294-la-bascule-du-cice-en-baisse-de-charges-creerait-100000-emplois-en-trois-ans-selon-bercy-2210218.php>

Le coût du travail au niveau du SMIC est redevenu compétitif // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302341225797-le-cout-du-travail-au-niveau-du-smic-est-redevenu-competitif-2210438.php>

Renaud Honoré

7 L'entreprise qui teste le modèle de cogestion à la française



Dans cette PME, on teste le tout nouveau conseil d'entreprise (CE),
une structure représentative des salariés calquée sur le modèle de cogestion à l'allemande.

La réforme du Code du Travail permet d'instaurer un Conseil d'entreprise, doté de capacité de négociation, qui remplace les autres instances représentatives. Reportage à la SNIE, l'une des deux sociétés à l'avoir déjà mis en place.

Un bâtiment gris foncé et son logo rouge, planté au milieu d'un parking. La SNIE pour « Société nouvelle d'installations électriques » ressemble à plein d'autres PME qui bordent l'autoroute francilienne à l'est de Paris. C'est pourtant ici, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), qu'est expérimenté pour la première fois en France depuis juin le tout nouveau « Conseil d'entreprise » (CE), [une structure représentative des salariés calquée sur le modèle de « cogestion » à l'allemande](#), rendue possible par les ordonnances réformant le Travail.

« Chez nous, le slogan, c'est *vas-y vas-y*. Dès qu'il y a un truc nouveau, on le teste et vite ! », claironne Pascal Nicot, délégué de la CFTC depuis seize ans, unique syndicat présent dans cette entreprise familiale de 470 salariés qui ne connaît pas la crise. « Ici, on a même un coach sportif, une salle de sport, une salle de sieste », vante le syndicaliste, fervent défenseur de sa boîte, au milieu de la structure en bois du site industriel. Pour être conforme à la nouvelle loi, la SNIE, comme toutes les entreprises françaises de plus de onze salariés, doit faire disparaître d'ici fin 2019 ses trois anciennes instances de représentation des salariés – DP, CE, CHSCT* - pour faire place à une seule et unique assemblée, le comité social économique (CSE).

Sauf que la société, choisie comme vitrine par le gouvernement – [le Premier ministre Édouard Philippe s'était rendu sur place en mars](#) — est allée encore plus loin dans la réforme pour se munir d'un Conseil d'entreprise, sorte de super CSE capable de négocier. Alors, à quoi ressemble ce dialogue social d'un nouveau genre ? Autour d'une vaste table ovale en cet après-midi de septembre, se trouvent réunis à la fois le seul délégué syndical de l'entreprise Pascal Nicot aux côtés de Laurent Crief, à la fois PDG et directeur des ressources humaines ainsi que d'une vingtaine de salariés. Dans une ambiance apaisée, tous les sujets y passent : le nombre de logements disponibles dans le parc de l'entreprise, les projets de formation, l'arbre de Noël, le nouveau logo du CE.

« Ce système va alléger notre organisation »

Le patron mène la danse, les salariés interviennent sur chaque sujet. « Pour l'instant, on se rode. Mais nous sommes dans une entreprise où tout se passe bien. Quand il y a un vrai problème, ici, on va directement voir le patron, confie Alain et Sara, salariés. Sans cette confiance, nous n'aurions jamais tenté l'aventure ». « J'ai commencé à sensibiliser mes salariés et leur parler de la loi Travail il y a des mois, confie Laurent Crief, le PDG. Ce système va alléger notre organisation, réduire les réunions et permettre de tout décider ensemble ».

Le syndicaliste de la CFTC devra partager le pouvoir et ne sera plus seul aux manettes pour discuter des salaires avec le patron à l'occasion des négociations annuelles obligatoires (NAO) qui se tiendront début 2019. Pour l'heure, lui aussi ne voit que des aspects positifs à cette petite révolution. « Je vais former mes collègues. Chacun va apprendre, souligne Pascal Nicot. Ici, quand il y a un problème, on trouve toujours des solutions ». Seule ombre au tableau : pour être à la hauteur, plusieurs salariés craignent déjà de devoir préparer en dehors des heures de travail ces nouveaux rendez-vous mensuels.

Pourquoi le « nouveau CE » balbutie

C'est l'une des mesures phare de la réforme du Code du travail adopté en septembre 2017 et une « révolution culturelle en France », assure-t-on dans l'entourage de la ministre du Travail Muriel Pénicaud. Les CHSCT, CE et DP, créés à la fin du XIXe siècle pour représenter les salariés dans l'entreprise, vont disparaître au profit du CSE. Ces comités sociaux et économiques – qui doivent rationaliser le dialogue social en abordant tous les sujets en une seule assemblée avec un nombre réduit de salariés - ont déjà été adoptés par 8814 entreprises.

Mais le CE, le Conseil d'entreprise doté, lui, d'un véritable pouvoir de négociation, sorte de locomotive du dialogue social créée par les ordonnances Pénicaud, balbutie en France avec uniquement deux entreprises qui ont sauté le pas à ce jour. Après la SNIE, Léa et Léo, une crèche familiale d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) a sauté le pas. Comment expliquer un début si timide ? « Ce dispositif, qui permet un début de partage de pouvoir, brise deux tabous, décrypte-t-on au ministère du Travail. Les syndicats perdent leur monopole de négociation. Le patronat doit partager le pouvoir. Il ne peut pas être testé n'importe où », précise-t-on.

**Délégués du personnel (DP), Comité d'entreprise (CE), Comité hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).*

Bérangère Lepetit

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 03/10/2018

8 Macron invite les patrons de l'auto à la mobilisation générale



L'Elysée a confié une mission à Patrick Pelata et Xavier Mosquet sur l'attractivité de la France et de l'Europe dans le véhicule électrique et autonome. Il demande au secteur de prendre des engagements forts sur les émissions de CO2.

Comment prendre le virage de l'électrique et des nouvelles mobilités ? Comment construire un écosystème européen dans ces technologies ? Que faire pour rendre le Vieux Continent attractif pour les grands industriels du secteur et les [start-up](#) pariant sur cette révolution ? A l'occasion d'un dîner lundi soir avec une vingtaine de patrons du secteur automobile, à la veille de [l'ouverture du Mondial de l'Auto](#), Emmanuel Macron a invité les industriels de la filière à se mobiliser sur ces questions, alors que [la révolution de la voiture électrique](#) et autonome offre une occasion rêvée aux groupes chinois de bousculer les acteurs en place.

« Faire des propositions »

Dans cette optique, l'Elysée a annoncé qu'il avait demandé à Patrick Pelata, l'ancien directeur général de Renault et à Xavier Mosquet, associé au sein du BCG, de travailler sur le sujet. Avec l'idée de « *faire des propositions* » et non pas un simple constat sur les forces et faiblesses de l'industrie automobile européenne. Notamment en termes de batteries.

Le Président Macron leur a aussi demandé de s'appuyer sur le plan stratégique réalisé par la Plateforme automobile, l'organisation qui fédère l'ensemble de la filière, sous la direction de Luc Chatel, afin de ne pas éparpiller les efforts. Et il a donné rendez-vous dans six mois à tous les dirigeants attablés pour avancer sur le sujet. A l'image de ce qu'il avait déjà fait sur le dossier Industrie du futur, quand il était ministre de l'Economie. Ce qu'il faut, a insisté le chef de l'Etat c'est [réussir à créer une offre de voitures électriques à des prix abordables](#) pour les classes moyennes, afin de changer peu à peu le parc automobile et diminuer les émissions.

Des objectifs durcis

Inquiète, la filière a profité de ce dîner qui réunissait, Carlos Tavares (PSA), [Carlos Ghosn \(Renault-Nissan-Mitsubishi\)](#), Dieter Zetsche (Daimler) ou Didier Leroy (Toyota), pour pointer du doigt le durcissement [des objectifs de réduction des émissions de CO2](#), voté début septembre, par la commission environnement du parlement européen (-20 % d'ici 2025 et -45 % d'ici à 2030). [Des objectifs jugés irréalistes par les industriels.](#)

Mais sur ce dossier, l'Elysée a rappelé le contexte. A la suite du « dieselgate », l'opinion publique européenne a eu le sentiment que la filière automobile et les Etats s'étaient mis d'accord dans son dos, pour ne pas s'attaquer trop fortement aux émissions de CO2. « *Le lien de confiance avec le grand-public a été brisé* », a expliqué en substance, Emmanuel Macron.

Dans ces conditions, il faut d'abord que le secteur prenne « *des engagements forts à échéance de deux trois ans* », en matière de dépollution. Ce n'est qu'ensuite que le gouvernement montera au créneau, en partenariat avec l'Allemagne, pour ajuster les objectifs d'émissions de CO2. Emmanuel Macron visitera ce mercredi les stands du Mondial de l'automobile, qui ouvre ses portes au public jusqu'au 14 octobre à la Porte de Versailles.

Emmanuel Grasland

LE PARISIEN – 03/10/2018

9 Loi Alimentation : à qui profitera la hausse des prix ?



Les étiquettes risquent de flamber dans les rayons... Mais les agriculteurs en profiteront-ils ? Rien n'est moins sûr.

Le Parlement a adopté ce mardi la loi Alimentation, qui vise notamment à améliorer le revenu des agriculteurs en relevant le seuil de vente à perte. Ce point fait polémique.

Michel-Édouard [Leclerc](#) qui traite le ministre de l'Agriculture de « politicard de première ». Ledit ministre, [Stéphane Travert](#), qui la veille accusait le président des centres Leclerc de « prendre en otage les consommateurs ».

Alors que [la Loi Alimentation](#), censée permettre de mieux rémunérer les agriculteurs et d'alimenter plus sainement les Français, a été définitivement adoptée ce mardi à l'Assemblée nationale, l'une de ses dispositions phare divise : c'est le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte, c'est-à-dire le prix en deçà duquel les commerçants n'ont pas le droit de vendre.

Augmenter ce prix plancher va-t-il, par ricochet, faire augmenter les prix en caisse ? « Pas du tout. Nous demandons que les distributeurs puissent diminuer leurs marges sur les produits agricoles, tout simplement pour mieux rémunérer » les agriculteurs, martèle le ministre de l'Agriculture.

Michel-Édouard Leclerc, qui a même écrit au Premier ministre ce mardi, n'y croit absolument pas. Il a aussi rappelé dans son courrier à Edouard Philippe que la hausse des prix sur les grandes marques n'avait rien à voir avec les revenus des agriculteurs et a demandé au Premier ministre de reporter au minimum l'application de ces hausses après les fêtes de Noël pour ne pas pénaliser les consommateurs. « Cette hausse des prix de 1 % à 10 % touchera de 3 000 à 3 700 articles et portera sur les grands produits d'appel qui ne sont pas des produits agricoles » comme le Coca-Cola, le Nutella, le Nescafé, affirmait-il [dans une interview au « Parisien »- « Aujourd'hui en France »](#). Selon lui, « cet enfumage » va coûter 1 milliard d'euros aux consommateurs.

«C'est une tartufferie !»

L'UFC-Que choisir va encore plus loin. « Le gouvernement a missionné une étude d'impact qui fait état d'une augmentation des prix de 0,7 % à 2 %, indique Alain Bazot, son président. Ce qui, en monnaie sonnante et trébuchante, représente une hausse de 1,7 milliard à 5 milliards d'euros sur deux ans. »

La future flambée des étiquettes ne fait donc aucun doute pour lui. Alors même que « rien dans la loi ne garantit que cela profitera aux agriculteurs », assure-t-il. Il dénonce une forme de « culpabilisation : on dit aux Français payez plus cher, et les agriculteurs vivront mieux. C'est une tartufferie ! ».

L'autre grande association de consommateurs, la CLCV (Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie) reste plus prudente quant à l'impact de la loi sur le porte-monnaie. « On ne sait pas de combien cela fera augmenter les prix car leur mécanisme de fixation est extrêmement complexe », estime François Carlier, délégué général de la CLCV.

Mais si l'objectif était vraiment d'améliorer le sort des agriculteurs en difficultés, il regrette que « la FNSEA ait dès le début écarté l'idée d'une répartition plus équitable des aides européennes de la PAC. C'est ça le gros tabou ! »

Bénédicte Alaniou et Séverine Cazes

LE MONDE – 03/10/2018

10 Les déboires de General Electric inquiètent les ex-Alstom



L'inquiétude grandit à Belfort, le berceau d'Alstom, dont la division énergie a été rachetée en 2015 par General Electric, aujourd'hui en difficulté.

L'inquiétude grandit à Belfort, le berceau historique d'Alstom, dont la division énergie avait été rachetée par General Electric (GE) en 2015. Les difficultés du géant américain, en partie imputables à la déprime du marché des grosses turbines pour centrales électriques, et le limogeage surprise de son PDG, John Flannery, lundi 1^{er} octobre, ont alourdi un climat déjà pesant. Son remplacement par Lawrence Culp, 55 ans, ex-patron de Danaher Corporation (2000-2014) et administrateur de GE depuis avril, n'a pas de quoi les rassurer.

L'homme a certes magistralement développé le conglomérat (équipements médicaux, informatique, etc.), transformant un groupe industriel traditionnel en « *une société leader en science et technologie* », selon un communiqué de GE, mais il n'hésitera pas à tailler dans le vif si nécessaire. Sa nomination a été saluée par une envolée de 7 % du titre à Wall Street. Entre ce qu'il professe depuis trois ans à la Harvard Business School et la réalité vécue dans les ateliers de Belfort, il y a un monde.

Une erreur stratégique

Dès sa nomination en août 2017, M. Flannery avait admis que le rachat pour 10 milliards d'euros d'Alstom Power – il en fut un des maîtres d'œuvre – avait été une erreur stratégique. L'opération avait été menée à contre-cycle, quand les marchés de l'électricité, et donc des turbines de centrales, baissaient fortement. Il ne s'est pas redressé depuis. Mi-juin, le PDG de GE avait prévenu Bruno Le Maire, le ministre de l'économie, que la promesse faite lors de l'OPA de créer 1 000 emplois nets d'ici à la fin de 2018 était « *hors d'atteinte* ».

L'entreprise a annoncé, lundi, une révision à la baisse de sa prévision de bénéfice par action pour 2018 en raison des déboires de la division énergie. Celle-ci fut longtemps un centre de profits du groupe, avec les équipements médicaux désormais filialisés (IRM, scanner) et l'aéronautique (moteurs d'avion). Ses dirigeants ont aussi révélé l'inscription dans les comptes d'une charge exceptionnelle pouvant atteindre 23 milliards de dollars.

Quelques jours avant l'annonce des nouvelles difficultés pour le conglomérat, plusieurs dizaines de salariés de Belfort, qui emploie 4 200 personnes, avaient débrayé un après-midi. Ils ont bloqué plusieurs issues de l'usine, lundi matin, pour réclamer des embauches en CDI.

Mais c'est la menace de licenciements qui occupe les esprits depuis que GE a annoncé, en décembre 2017, la suppression de 12 000 emplois dans sa branche énergie à travers le monde, dont 5 000 en Europe (et 4 500 dans l'ex-périmètre d'Alstom), pour l'essentiel en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suisse.

Des salariés français « en sursis »

En avril, un délégué CGT déclarait à *L'Usine nouvelle* qu'il ne s'agissait que d'un « *sursis* » pour les salariés français. Ils se sentaient peu ou prou protégés par la promesse des 1 000 emplois créés. On n'en est plus là. D'autant que GE a bouclé en mai un plan de suppression de quelque 250 emplois sur

son site de GE Hydro (hydraulique), à Grenoble, finalement moins lourd que prévu après les grèves et les occupations décidées par les syndicats.

Pour l'heure, le dernier décompte fait état de 323 créations d'emplois nettes par GE dans l'Hexagone. Un bilan actualisé doit être publié dans quelques semaines. Si le compteur s'arrête à ces 323, l'amende due par GE s'élèvera à 34 millions (à raison de 50 000 euros par emploi non créé prévu lors du rachat d'Alstom).

Le groupe américain souligne qu'il continue d'embaucher en France, notamment dans le secteur de l'énergie. Reprise à Alstom, son usine de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) produit déjà des turbines et des nacelles d'éoliennes. Le site de Cherbourg (Manche) a lancé la production de pales. Ces éoliennes doivent équiper les trois parcs offshore qu'EDF va construire et exploiter au large des côtes françaises.

Par [Jean-Michel Bezat](#)

::: SOCIAL

LE FIGARO – 03/10/2018

11 Sophie Cluzel veut plus de salariés handicapés en entreprise



INTERVIEW VIDÉO - Invitée du Talk, la secrétaire d'État loue aussi «l'école inclusive», mise en place dans certains pays d'Europe du Nord qui ont fait leur «révolution culturelle».

Le handicap fait partie des priorités du gouvernement. Pour preuve, le budget de la secrétaire d'État chargée du sujet, Sophie Cluzel, augmentera de 500 millions d'euros l'an prochain. Parmi les mesures qui le montrent, la revalorisation de l'allocation adulte handicapé, à 900 euros en 2019 - une promesse de campagne d'Emmanuel Macron - ou celle du complément de libre choix du mode de garde pour les parents d'enfants handicapés. Mais aussi l'obligation d'équiper les immeubles neufs de trois étages (contre quatre aujourd'hui) d'un ascenseur. «C'est possible et c'est souhaitable!», assure Sophie Cluzel, invitée ce mardi du "Talk Le Figaro", annonçant un décret en ce sens d'ici à la fin de l'année. Nous étions l'un des trois derniers pays en Europe, avec la Tchéquie et la Hongrie, à avoir cette réglementation.»

La préoccupation de Sophie Cluzel est plus largement l'enjeu de la vie quotidienne. «Ce que nous voulons, c'est que les familles vivent le plus normalement possible», dit-elle. Et de citer les difficultés qui persistent dans les transports: si le réseau de bus parisien est accessible aux handicapés, c'est le cas de seulement 3 % des stations de métro. Difficultés aussi pour se rendre chez les commerçants: il «faut accompagner» ces derniers, «pour trouver des solutions innovantes, comme des rampes amovibles qu'on se prête d'un commerce à l'autre, par exemple».

Le chantier de la scolarisation

Cette complexité au quotidien s'est illustrée avec la colère de trois mères d'enfants handicapés qui, mercredi dernier, ont grimpé au sommet d'une grue pour réclamer plus de moyens. «Nous les avons reçues», confie Sophie Cluzel. Elle-même maman d'une enfant trisomique, elle dit comprendre leur impatience. Et rappelle notamment que les crèches qui accueillent plus d'enfants handicapés reçoivent

un bonus. «Bien sûr, ça ne va pas assez vite, mais il y a des améliorations: aujourd'hui 6 % d'enfants handicapés vont à l'école, ce qui représente 340.000 élèves», assure-t-elle. Certains pays arrivent pourtant à aller plus loin: Danemark, Suède, Canada... «L'école inclusive y existe depuis longtemps, car ils ont fait leur révolution culturelle», note la secrétaire d'État qui est allée là-bas pour s'inspirer de leurs bonnes pratiques.

Sophie Cluzel tient aussi à mettre l'accent sur les 80 % de «handicaps invisibles» que l'on ne soupçonne pas toujours, comme la surdité, la sclérose en plaques, les troubles de l'apprentissage... «Il faut qu'on l'explique», a-t-elle insisté en annonçant que la prochaine édition du Duoday, journée au cours de laquelle une personne handicapée est accueillie par un salarié volontaire dans une entreprise, aura lieu le 16 mai 2019.

Il y a urgence. Aujourd'hui, le chômage des actifs handicapés atteint 19 %, soit le double des personnes valides. En théorie, les entreprises ont l'obligation de compter 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs ; en pratique, ils ne sont que 3,5 %, car les sociétés préfèrent payer une contribution plutôt que de respecter le quota. «La loi date de 1987 et je ne vais pas de nouveau attendre trente ans qu'on atteigne les 6 %!», assure Sophie Cluzel. La loi avenir professionnel, qui facilite, pour les entreprises, l'embauche et la déclaration des personnes handicapées, pourrait faire avancer les choses.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/10/01/01002-20181001ARTFIG00261-sophie-cluzel-invitee-du-talk.php>

[Marie Visot](#)

LES ECHOS – 03/10/2018

12 Les retraites complémentaires seront revalorisées de 0,6 % cette année



EXCLUSIF. Les retraités ayant cotisé à l'Agirc-Arrco verront leur pension revalorisée en novembre 1 point en dessous de l'inflation constatée. Pour les années à venir, une négociation va s'ouvrir en janvier.

C'est toujours la cure de rigueur pour les retraités. Pour la troisième et dernière année, en application de l'accord sur l'Agirc-Arrco de 2015, les pensions complémentaires du secteur privé vont être sous-indexées cette année. Les partenaires sociaux qui gèrent le régime l'ont confirmé ce mardi matin lors d'une réunion. Les ex-salariés du secteur privé auront donc droit en novembre à une revalorisation de 0,6 % de leur retraite, soit 1 point de moins que l'inflation constatée au cours des douze derniers mois.

Par la suite, leur pension de base, qui compte pour les deux-tiers du total chez les non-cadres, et pour un tiers chez les cadres, augmentera de 0,3 % en janvier 2019, soit 1,3 point de moins que l'inflation attendue en 2018. La progression restera bloquée à ce niveau deux ans de suite. Dur à avaler pour les retraités, qui n'ont toujours pas digéré [la hausse de la CSG](#) en janvier dernier.

Nouvelles négociations en vue

FO et la CGT ont tenté en vain d'obtenir une revalorisation des retraites complémentaires de 0,8 %, en se calant sur une autre période de référence. « *Nous n'avons pas été suivis par les signataires de l'accord de 2015, alors que cela aurait respecté l'esprit de cet accord, qui consistait à économiser 1 %, soit 750 millions d'euros* », commente Philippe Pihet, négociateur FO.

En janvier, de nouvelles mesures d'économies décidées en 2015 vont entrer en vigueur, notamment la création de [coefficients de solidarité](#) - des décotes temporaires de 10 % appliquées pendant trois ans pour les assurés qui partiraient à l'âge du taux plein, et non un an plus tard.

Définir de nouvelles règles

Par ailleurs, [l'Agirc et l'Arrco vont fusionner](#) dès janvier, avec à la clef [la refonte du système de cotisations](#), et [quelques hausses de cotisation](#). Dans ce cadre, les partenaires sociaux avaient convenu de se réunir à nouveau pour définir les règles du pilotage stratégique (sur 4 ans) et tactique (tous les ans) du régime. Le patronat envisage de programmer ces réunions en janvier-février, avec une rétroactivité à janvier des décisions qui seront prises.

« *Nous allons demander une réunion avant la fin de l'année* », déclare quant à lui Philippe Pihet. L'impatience du syndicaliste est d'autant plus grande que c'est au cours de ces discussions que les gestionnaires du régime devraient convenir d'une stratégie de revalorisation des pensions pour les années à venir. Maintenant que [le régime se remet d'aplomb](#), et alors qu'il est riche de [plus de 60 milliards d'euros de réserves](#), la question est de savoir s'il faudra s'aligner sur la sous-indexation à 0,3 % ou suivre l'inflation.

Solveig Godeluck

LE FIGARO – 03/10/2018

13 Les retraités descendent dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat



À l'appel de neuf organisations syndicales, les retraités se rassembleront ce mercredi à Paris pour lutter contre la faible revalorisation des pensions et la baisse de leur pouvoir d'achat.

Les retraités poursuivent la lutte. Ce mercredi, alors qu'Édouard Philippe va présider [une réunion gouvernementale consacrée à la réforme des retraites](#), les retraités vont se rassembler place de la République à l'appel de neuf organisations dont la CGT, FO, la FSU, Solidaires, CFTC et la CFE-CGC pour manifester contre la faible revalorisation de leurs pensions. En effet, suite à [la hausse de 1,7 point de la CSG](#) sans compensation qui est déjà venue amputer leur pouvoir d'achat en début d'année, le premier ministre a annoncé fin août une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation en 2019. Les pensions de retraite n'augmenteront que de 0,3% pour 2019 et 2020 alors que l'inflation vient de passer les 2% en rythme annuel.

De plus en plus de retraités perdants

Trois mesures devraient toutefois permettre de limiter les dégâts: [la revalorisation du minimum vieillesse](#) (+30 euros en avril 2018, +35 euros en janvier 2019, +35 euros en janvier 2020), [l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages](#) à l'horizon 2020 et [le geste annoncé pour 300.000 retraités sur la CSG](#). Selon une étude de l'OFCE, elles ne pourront cependant pas compenser les effets négatifs de la hausse de la CSG et du quasi-gel des pensions. Ainsi, la part des ménages perdants va augmenter d'année en année, passant de 62% en 2018 à 73% en 2019, puis 79% en 2020. [Ces derniers perdront 320 euros en 2018, 470 euros en 2019 et 700 euros en 2020.](#)

Des chiffres inquiétants pour les retraités qui après une première mobilisation le 28 septembre 2017 (3 300 manifestants à Paris, quelques milliers en province), puis une deuxième le 15 mars (7 200 manifestants à Paris) et une troisième le 14 juin (2300 manifestants à Paris selon la police, 8000 selon la CGT), remettent le couvert ce mercredi.

[Antoine Garbay](#)

::: POLITIQUE

L'OPINION – 03/10/2018

14 Macron-Collomb: mes amours, mes emmerdes



Après avoir subi la démission de Nicolas Hulot fin août, Emmanuel Macron doit encaisser celle de son ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, l'un de ses plus solides et anciens soutiens, avec lequel les relations se sont dégradées

Gérard Collomb a affirmé mardi au *Figaro* « maintenir » sa proposition de démission, 24 heures après que le président Emmanuel Macron a refusé une première fois de voir le ministre de l'Intérieur quitter son poste pour se consacrer à sa candidature à la mairie de Lyon. Le chef de l'Etat a fini par accepter la démission de Gérard Collomb mardi soir. Le Premier ministre Edouard Philippe assure l'intérim jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé.

[La démission de Gérard Collomb, imposée à la force du poignet au président de la République](#), a plongé le pouvoir macroniste dans une profonde stupéfaction mardi. « Je ne comprends pas le film... », avouait un ministre de premier plan. « Depuis trois semaines, le comportement de Gérard est un mystère pour moi », confiait l'un de ceux qui le connaissent depuis quarante ans. Evènement inédit sous la V^e République, un ministre d'Etat a donc remis, lundi, sa démission au chef de l'Etat, qui l'a refusée ; puis a fait savoir par voie de presse, mardi, qu'il maintenait sa proposition de démission... Parvenant enfin à ses fins.

La relation entre Gérard Collomb et Emmanuel Macron était devenue illisible, même pour les plus proches du Président, depuis plusieurs semaines. [Premier grand maire à avoir soutenu le candidat Macron](#), Gérard Collomb est celui qui l'a hébergé dans ses locaux de la rue de Lille quand il n'avait aucun moyen, qui lui a « donné » son principal collaborateur Jean-Marie Girier, qui a relu et corrigé tous ses discours de campagne, qui était en larmes dans la salle des fêtes de l'Elysée le jour de l'investiture. Cette ancienne figure du Parti socialiste se vantait, en 2017, d'avoir noué une relation « quasi-filiale » avec Emmanuel Macron, dont il tressait les louanges en des termes parfois ridiculement élogieux.

L'exercice du pouvoir aura cependant été fatal à la relation entre les deux hommes. Le ministre de l'Intérieur s'est ainsi vu retirer le dossier « Islam de France », désormais traité à l'Élysée. Alors qu'une importante communauté musulmane vit à Lyon, l'ancien maire de la capitale des Gaules était soupçonné de ne pas vouloir « avancer » sur le dossier. [Son « joker » sur la décision d'instaurer les 80 km/heure sur les petites routes](#) lui a valu le ressentiment du Premier ministre Edouard Philippe.

Lien cassé. Mais la machine a vraiment déraillé avec [l'affaire Benalla, en juillet dernier](#). « L'audition de Collomb à l'Assemblée nationale était terrible, rappelle un proche du chef de l'État. Il a tout mis sur le dos de l'Élysée. Le lien s'est cassé là ». En affirmant, contre toute évidence, qu'il ne connaissait pas le garde du corps d'Emmanuel Macron, en rejetant la responsabilité des incidents du 1^{er} mai place de la Contrescarpe sur les services de l'Élysée, le ministre de l'Intérieur n'a « pas fait le job, affirme un proche du Président. Brigitte lui en a voulu de ne pas avoir protégé Emmanuel ».

Signe de la dégradation de leur relation, le dîner hebdomadaire Macron-Collomb – qui ne figurait pas à l'agenda – est supprimé. Le 24 juillet, Gérard Collomb n'est pas à la Maison de l'Amérique Latine, aux côtés du Premier ministre et de la plupart de ses collègues, où Emmanuel Macron [s'exprime pour la première fois sur l'affaire Benalla](#) devant les députés de la République en marche.

Début septembre, Gérard Collomb ouvre publiquement les hostilités en pointant, à la surprise générale, [le « manque d'humilité de l'exécutif »](#). Ou en critiquant, devant des journalistes, Emmanuel Macron, qui « se prend pour un seigneur ». Quelques jours plus tard, il annonce dans *L'Express* qu'il entend quitter le gouvernement après les élections européennes de mai, pour préparer sa candidature à la mairie de Lyon un an plus tard. Une annonce superflue, puisque nul n'a jamais douté, à Lyon comme à Paris, de cette candidature.

Dîner de cons. Le jour où paraît l'interview, le Président et son ministre d'État ont une discussion en tête-à-tête. Puis participent à un dîner de la majorité, avec les principaux responsables de la Macronie, comme si de rien n'était. « Une sorte de dîner de cons, résume un participant. Personne n'a évoqué le sujet, alors que tout le monde ne pensait qu'à ça ».

Depuis son entretien dans *L'Express*, [Gérard Collomb a vu son précieux chef de cabinet, Jean-Marie Girier, affecté auprès de Richard Ferrand à l'hôtel de Lassay](#), et sa plume Jonathan Guémas appelée à l'Élysée. « En quelques jours, il a perdu les deux personnes qui l'ont fait à Lyon, note l'un de ses proches. C'est son équipe rapprochée qui a explosé ». Reste à savoir si Gérard Collomb, ayant décidé de partir, voulait recaser ses plus proches collaborateurs, ou s'il se les est fait piquer par l'Élysée...

L'annonce de la démission – refusée — de Gérard Collomb, lundi soir, a sidéré l'exécutif. Qui peinait à en expliquer les ressorts. « Cela a du sens, soutenait mardi matin un conseiller du gouvernement. Depuis une semaine, Collomb subit des attaques sur sa capacité à occuper le poste alors qu'il prépare sa candidature à Lyon. Il a donc voulu poser la question de confiance au Président. En rendant son geste public, pour qu'il ait plus de force. »

[Mais a-t-on déjà vu un ministre qui souhaite conserver son poste remettre sa démission pour se faire « relégitimer », en quelque sorte, par le Président ?](#) « C'est délirant, commente un député LREM. Quand on donne sa démission, c'est qu'on veut partir. »

« Ministre malgré lui », comme a ironisé le député PS Boris Vallaud mardi, Gérard Collomb ne participe pas à la séance des questions d'actualité mardi à l'Assemblée nationale, [qui devait être celle des adieux de Manuel Valls à la scène politique française](#). Et son « Je maintiendrai... » (ma proposition de démission) s'affiche sur les écrans des smartphones avant la fin de la séance des questions. « Je proposerai au Président les décisions qui s'imposent », réagit, sonné, Edouard Philippe.

Situation intenable. Sans doute le ministre de l'Intérieur a-t-il jugé sa situation intenable à Beauvau. Sans doute a-t-il voulu reprendre pied à Lyon, où son annonce anticipée de candidature a déstabilisé son dispositif politique. Dès mardi soir, *La Tribune de Lyon* annonçait d'ailleurs la démission du maire de Lyon, Georges Képénékian. Laissant ainsi la place à Gérard Collomb qui l'avait reçu mardi matin place

Beauvau. « Vous ne l'empêcherez jamais de penser que s'il n'est pas là, Lyon sera perdu en 2020 », remarque l'un de ses amis.

Reste qu'en imposant sa démission au Président, pour des raisons plus affectives que politiques, Gérard Collomb ouvre une nouvelle crise, alors que ce dernier avait entamé une opération de reconquête de l'opinion. Emmanuel Macron, qui prétendait rester le « maître des horloges » et décider lui-même de la date du départ de son ministre d'Etat, aura totalement subi le problème Collomb. Et va devoir reprendre la main très vite.

Gérard Collomb gagne à l'escape game de la «Maison police» //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/gerard-collomb-gagne-a-l-escape-game-maison-police-164071>

Péchenard, Darmanin, Castaner... L'Intérieur, un poste très convoité //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/pechenard-darmanin-castaner-l-interieur-poste-tres-convoite-164095>

[Nathalie Segauines](#)

LE FIGARO – 03/10/2018

15 Démission, Macron, Lyon : Collomb s'explique en exclusivité dans *Le Figaro*



INTERVIEW EXCLUSIVE - Le ministre de l'Intérieur, qui a reçu *Le Figaro* place Beauvau, livre les raisons de son départ du gouvernement.

Dans le bureau mythique de la place Beauvau, qui accueille Pierre Joxe, Charles Pasqua ou Nicolas Sarkozy, Gérard Collomb reçoit *le Figaro*. Mais pas seul. Il est accompagné de Georges Képénékian, l'actuel maire de Lyon, qui répond parfois aux questions du *Figaro* en même temps que Gérard Collomb. Georges Képénékian a pris les rênes de la cité après l'entrée de Gérard Collomb au gouvernement. [Et s'apprête à les lui rendre](#). Le ministre de l'Intérieur considère que son «contrat est rempli» et [qu'il peut désormais se consacrer à Lyon pleinement](#).

LE FIGARO. - [Le refus par Emmanuel Macron d'accepter votre démission, lundi soir, n'a-t-elle pas créé un psychodrame au sein de l'exécutif?](#)

Gérard COLLOMB. - Pas du tout. Le fait que je vous réponde ce mardi en compagnie du maire de Lyon, assis à mes côtés dans mon bureau, montre bien une volonté commune de préparer ensemble les futures échéances. Aujourd'hui, comme vous le savez, une polémique s'est élevée car je me suis exprimé sur ce que je ferai dans un an et demi. Je pense préférable toujours d'annoncer les choses de manière transparente. Et nous le faisons ici conjointement.

Georges KEPENEKIAN. - Nous avons un contrat moral, un engagement entre nous pour mener campagne. Gérard Collomb a fait ce travail très important de métamorphose de la ville, il a acquis une

expérience. Il est bon que tous ensemble nous puissions imaginer le projet suivant, qu'on puisse préparer les futures échéances.

Gérard COLLOMB. - Dans les temps qui viennent, nous avons convenu depuis longtemps que je reviendrai à la tête de la Mairie pour préparer les échéances futures, comme il vient de vous le dire.

Vous aviez annoncé, Gérard Collomb, un premier calendrier pour quitter le gouvernement. C'était après les européennes. Pourquoi accélérer?

J'ai vu le président, lundi. Je lui ai fait part de ma volonté de lui donner ma démission pour une raison simple: je ne veux pas que des échéances locales puissent venir troubler la vie politique nationale. Je souhaite servir le président de la République, notre pays et je veux faire en sorte que ce ministère soit toujours le ministère le plus performant possible. Nous sommes à un tournant. J'ai impulsé beaucoup de réformes, mais aujourd'hui, compte tenu des rumeurs et de la pression qu'il peut y avoir, je ne veux pas qu'une candidature demain puisse troubler la marche du ministère de l'Intérieur. Il faut une clarté vis-à-vis de nos concitoyens et une clarté vis-à-vis à des Lyonnais. Je maintiens donc ma proposition de démission.

Donc vous démissionnez malgré le refus du président de la République?

Nous avons parlé longuement avec le président et je veux continuer à l'aider. Au poste que j'occupe, je peux être demain une gêne pour lui et le premier ministre. Et ce n'est pas ce que je souhaite.

Comment jugez-vous votre bilan?

J'ai d'abord fait en sorte que la police et la gendarmerie puissent avoir des crédits en forte augmentation. Et c'est grâce à la confiance du président de la République. Alors que le budget de l'État observera une croissance de 0,8%, le budget du ministère de l'Intérieur progressera de 3,4%. C'est la concrétisation de l'engagement présidentiel de faire de la sécurité de nos concitoyens une priorité. Cela va nous permettre d'accroître nos forces dans tous les domaines.

Ne partez-vous pas trop précocement par rapport à votre cahier des charges?

Un cap est désormais fixé dans tous les domaines pour tout le quinquennat. Sur les collectivités locales par exemple, je pense que nous pouvons porter un discours de confiance: si on regarde par rapport aux années antérieures, elles bénéficient de davantage de marges de manœuvre et peuvent accroître leurs investissements. Leurs dotations sont stabilisées là où elles baissaient, d'année en année.

Au niveau européen, nous avons lancé beaucoup d'initiatives, de coopérations entre les différentes forces, et notamment en matière de sécurité civile. J'ai en particulier indiqué la voie à suivre pour que demain nous ayons encore davantage de sapeur-pompiers volontaires.

S'agissant du cadre législatif national, nous avons fait adopter des lois essentielles: la loi sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme, la loi Warsmann sur le dispositif «Dublin», la loi asile, immigration et intégration. Je tiens à remercier tous les parlementaires pour la qualité des débats que nous avons eus. Nous avons par ailleurs avancé sur la question des grandes métropoles européennes. Le contrat pour moi est rempli, les grandes orientations fixées. D'autres pourront ouvrir de nouvelles pages.

Où en est votre relation avec Emmanuel Macron?

C'est une relation qui sera toujours de confiance. Là où je serai, je serai un soutien actif pour lui comme pour le Premier ministre. Je soutiendrai leur politique que je trouve adaptée aux enjeux qui sont ceux de la France.



«Ce ministère, on ne peut que le quitter avec regret, parce que c'est un beau ministère où travaillent des gens extraordinaires: policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, tous les fonctionnaires de l'État, civils ou militaires», confie Gérard Collomb.

Vous aviez pointé le manque «d'humilité» du pouvoir. Vos critiques ont-elles été entendues?

Ce que j'ai constaté, c'est que, lors de son séjour aux Antilles, Emmanuel Macron a montré quelle empathie il pouvait avoir avec nos concitoyens. Sur les retraites, il a lui-même annoncé qu'il fallait veiller aux retraités les plus modestes. Sur les collectivités locales, il a toujours pensé que leur action était complémentaire de celle de l'État. Et sur ce sujet, s'il y a eu des incompréhensions, je pense qu'il les dissipera dans les prochains temps.

Concrètement, que va-t-il se passer à compter de maintenant, pour vous, pour le ministère?

Comme vous avez pu le constater, je continue à remplir mes fonctions de ministre de l'Intérieur. Et je le ferai autant que le président et le premier ministre le jugeront nécessaire.

Mais vous avez conscience que votre décision crée une nécessité, vu l'urgence des dossiers, à ce qu'un remplaçant arrive vite?

J'ai une conscience aiguë des enjeux.

Surtout s'il se passe quelque chose...

Comme vous le savez, au ministère de l'intérieur perdure une continuité de l'action. Ce mardi matin, nos forces de l'ordre ont mené une opération importante à Grande Synthe. Nous avons ce mardi une réunion de tous les grands directeurs du renseignement territorial, de ceux de la police aux frontières. Il y a toujours une permanence de l'État. La maison continue à fonctionner et je la ferai fonctionner jusqu'au bout, comptez sur moi.

À votre avis, quel est le profil pour être un bon ministre de l'Intérieur?

Il peut être de ceux qui ont contribué au projet d'Emmanuel Macron en matière de sécurité. Il doit avoir la confiance du président. Je sais que le chef de l'État et le premier ministre feront le choix le plus pertinent.

Certains ont-ils commencé à manœuvrer, sans attendre votre décision?

Il y a pu y avoir un certain nombre de difficultés. Peu importe ma personne, ce qui compte, c'est l'institution. Je n'ai qu'une préoccupation: le service de l'État. Je veux qu'il fonctionne et qu'il assure le maximum de protection aux Français. Lundi, j'étais à Marseille. Je participais à la cérémonie d'hommage en mémoire de Laura et de Mauranne, victimes de l'attentat du 1er octobre 2017 sur le parvis de la gare Saint-Charles. Croyez-moi, sont des moments graves où, oui, vous avez conscience que vos responsabilités sont immenses. Et qu'elles vous obligent.

Est-ce que dans votre décision intervient aussi le fait qu'[on a essayé de vous faire porter le chapeau dans l'affaire Benalla](#)?

Pour moi, c'est une affaire ancienne. Je ne veux pas revenir sur ce fait. D'ailleurs, le président de la République l'a redit lui-même: il n'y a jamais eu une intention de mettre en cause quiconque au ministère de l'Intérieur.

Vous l'avez évidemment informé de votre décision ultime de partir. Que vous a dit le président?

Je n'ai pas pour habitude de revenir sur les conversations privées que j'ai avec le Président.

Mais vous ne partez pas un peu le cœur serré, quand même?

Ce ministère, on ne peut que le quitter avec regret, parce que c'est un beau ministère où travaillent des gens extraordinaires: policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, tous les fonctionnaires de l'État, civils ou militaires, quels que soient leur grade ou leur fonction.

J'ai vu dans l'ensemble de nos territoires, l'engagement total et exemplaire de nos préfets, leur indéfectible sens de l'État. J'ai eu énormément de plaisir et de fierté à être à la tête de ce ministère. J'en connais désormais tous les rouages et partout côtoyé des hommes et des femmes admirables, totalement consacrés à la protection et au service des Français. Je veux remercier chacune et chacun d'entre eux. Je suis certain qu'ils continueront à œuvrer avec le même enthousiasme et le même dynamisme que celui que je leur connais aujourd'hui et qu'ils continueront à s'impliquer pleinement demain dans les réformes que j'ai pu impulser.

Est-ce que vous avez des regrets?

Je ne suis pas un homme de regrets, je regarde toujours l'avenir. Je sais aussi que construire l'avenir, c'est la première ambition du Président et du Gouvernement. On peut penser toujours que, sur tel ou tel point, qu'on aurait peut-être pu mieux faire. Mais je suis convaincu que les mesures prises par le Gouvernement vont porter leurs fruits demain.



Mardi, Gérard Collomb a convié son successeur à la mairie de Lyon, Georges Képénékian, à son cabinet, place Beauvau.

Ils ont reçu ensemble Le Figaro pour annoncer la démission du ministre et la mise en retrait du maire par intérim.

Avez-vous le sentiment que votre rôle de ministre a nui à votre image au plan local?

Non. J'ai le sentiment que beaucoup de Lyonnais sont satisfaits de l'action que j'ai pu porter et de ce que nous avons accompli avec le gouvernement.

Georges KEPENEKIAN. - Je pense qu'à Lyon, en tout cas, clairement, c'est plutôt une fierté d'avoir eu un ministre numéro deux du gouvernement.

Mais vous auriez pu être, M. le Ministre, le nouvel Edouard Herriot...

Le nouvel Herriot, je ne sais pas, mais il a eu lui-aussi une vie municipale, puis une vie nationale, puis à nouveau une vie municipale. Il a été président du Conseil puis il est revenu dans sa ville parce que, comme moi, il en avait la passion.

Si vous êtes élu en 2020, choisirez-vous la mairie ou la métropole?

Je mènerai partout des listes. Mais comme vous le savez, ce sera d'abord le choix des habitants de la Métropole de Lyon. Le moment venu, avec celles et ceux qui auront été élus, nous déciderons ensemble. Ce qui m'importe, c'est qu'il y ait une unité de pensée entre la Métropole et la Ville de Lyon, car c'est comme cela qu'au cours de ces dernières années nous avons construit une agglomération où dynamique économique, sociale et environnementale se conjuguent.

Il y a ceux qui vous diront que quatre mandats, c'est trop. Quel leur répondez-vous?

Je sais quel est le temps d'une ville. C'est celui du temps long. Ce n'est que dans la durée qu'on parvient à métamorphoser nos grandes villes.

[Marcelo Wesfreid](#) et [Jean-Marc Leclerc](#)

LE FIGARO – 03/10/2018

16 Édouard Philippe assure l'intérim de Gérard Collomb



LE SCAN POLITIQUE - Le conseil des ministres se déroulera ce mercredi à 10h sans Gérard Collomb. Emmanuel Macron a accepté dans la nuit la démission de son ministre de l'Intérieur et a demandé à son premier ministre d'assurer l'intérim. La passation de pouvoir est en cours.

Ce matin, le conseil des ministres se tiendra donc sans Gérard Collomb. Dans la nuit de mardi à mercredi, Emmanuel Macron a fini par accepter [la démission révélée, dans un entretien exclusif](#) sur notre site, de son ministre de l'Intérieur. Gérard Collomb, l'un de ses alliés historiques, [piaffait depuis des semaines](#) son impatience de quitter le gouvernement pour se lancer dans la reconquête de la capitale des Gaules qu'il a administré pendant 16 ans. Le président a demandé à son premier ministre, Édouard Philippe, «d'assurer son intérim dans l'attente de la nomination de son successeur». Dans la foulée, celui-ci a été contraint d'annuler son déplacement en Afrique du Sud prévu jeudi et vendredi, difficilement compatible à l'heure [où il va falloir choisir un nouveau ministre de l'Intérieur.](#)

La passation de pouvoir entre Gérard Collomb et Édouard Philippe se déroule place Beauvau ce mercredi matin. Plus question de perdre du temps. Surpris mardi après-midi en pleine séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale par cette annonce, Édouard Philippe, après avoir rendu un vibrant hommage à Manuel Valls lui-même démissionnaire, avait répondu qu'il prendrait «les décisions qui s'imposent».

Une colère froide

Les parlementaires ont surtout vu un premier ministre pris de court par la démission de son ministre. Répondant en tout début de séance à une question du député Éric Ciotti, Édouard Philippe avait dans un premier temps assuré que «chaque ministre de son gouvernement était à sa tâche» et que la démission de son ministre relevait «d'une petite polémique».

Manifestement, Édouard Philippe a appris dans l'hémicycle la démission du ministre de l'Intérieur. [Ce mercredi matin sur France Inter, Christian Jacob ironisait sur cet épisode inédit](#): «Le premier ministre n'était pas dans la boucle. On lui lisait les dépêches dans l'hémicycle», a-t-il ironisé évoquant «une crise de l'exécutif». Les proches du chef du gouvernement ont effectivement évoqué «une colère froide» de celui-ci à l'issue des questions au gouvernement.

Interrogé ensuite sur le sujet, Édouard Philippe a dans un second temps souligné qu'«il revient au premier ministre de proposer au président de la République la nomination ou la fin de fonction de ministres. Je prendrai mes responsabilités et j'aurai l'occasion de faire au président les propositions que les dispositions constitutionnelles prévoient et réservent au premier ministre».

Reste que la chaise vide au conseil des ministres ce matin fera désordre. Après la démission de Nicolas Hulot à la fin du mois d'août, elle relance un jeu des chaises musicales au sein du gouvernement qui vient, phénomène peu banal, de subir deux démissions de ministre d'État en un peu plus d'un mois. Elle atteste surtout de la fragilité d'un exécutif en pleine opération reconquête de l'opinion à huit mois des élections européennes. Et, comme les problèmes se succèdent à la vitesse grand V, Édouard Philippe est ce matin [épinglé par la cour régionale des comptes sur sa gestion de la ville du Havre](#) entre 2012 et 2017. Les finances de la ville seraient proches d'un seuil d'alerte, notamment dans la progression de l'endettement de la commune.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/10/03/25001-20181003ARTFIG00062-edouard-philippe-assure-l-interim-de-gerard-collomb.php>

[Christine Ducros](#)

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 03/10/2018

17 Brexit : la Commission prépare activement les États membres à un « no deal »



L'UE espère sortir les négociations de l'impasse, mais redoute un échec.

D'habitude, à Bruxelles, on ne parle jamais ouvertement des « plans B » : le sujet est tabou. Confirmer leur existence revient à tuer le « plan A », estimait-on, par exemple, durant la crise grecque, quand le « Grexit » menaçait. La Commission européenne fait donc une exception historique avec le Brexit, tout en espérant encore sceller un accord à temps avec le gouvernement de Theresa May.

En réalité, depuis près d'un an, l'institution bruxelloise, chargée de la négociation du divorce avec Londres, travaille activement en parallèle au scénario redouté d'un « no deal » avec le Royaume-Uni. Sans s'en cacher outre mesure, même si elle n'en fait pas pour autant une publicité tapageuse.

Après une première conférence de presse remarquée en juillet, la Commission a alerté, fin août, sur la nécessité de planifier des « *mesures d'urgence* », « *temporaires* » destinées à « *atténuer les effets* » d'un « no deal ». Des dispositifs visant à assurer une certaine continuité de l'existant, pour éviter le chaos total à partir du 30 mars 2019 : ruptures d'approvisionnement (nourriture, chaînes de montage), files d'attente interminables, avions cloués au sol, etc.

L'institution bruxelloise réfléchit à communiquer de nouveau sur un éventuel « no deal », mercredi 10 octobre, une semaine avant le sommet européen du 18 octobre consacré au Brexit. La Commission a conscience de manipuler un bâton de dynamite, en donnant l'impression de se détourner de son objectif premier, l'accord de divorce portant principalement sur le sort des expatriés, le « reste à payer » des Britanniques au budget de l'Union, et la question irlandaise, avec la nécessité de préserver l'absence de frontière entre Irlande et Irlande du Nord.

Mais a-t-elle le choix, après le fiasco du sommet de Salzbourg, à moins de six mois du Brexit et à deux semaines d'un nouveau sommet présenté comme un « *moment de vérité* » par Donald Tusk, le président du Conseil européen ? Pour les Vingt-Sept, une absence d'accord non anticipée au soir du 29 mars 2019, avec un partenaire économique et géopolitique de tout premier plan, aurait des conséquences redoutables.

Vademecum disponible

Les Bruxellois cauchemardent déjà sur les kilomètres de files d'attente des camions bloqués dans les ports de Calais, les centaines de chiens et chats mis en quarantaine à Douvres ou Zeebruges ou, surtout, ces milliers de citoyens des Vingt-Sept bloqués dans des situations personnelles et familiales ubuesques, des deux côtés de la Manche.

Réunies sous un chapitre pudiquement intitulé « Notes préparatoires », plus de 70 fiches techniques sont déjà disponibles en accès libre, mais encore principalement en anglais, sur le site Web de la Commission. Il s'agit de vade-mecum décrivant la démarche à suivre, les règles européennes à respecter, les règles nationales à adapter, quand le Royaume-Uni deviendra un « pays tiers ». Ces fiches valent donc en cas de « non-accord », mais aussi pour partie en cas de « Brexit dur » (si Bruxelles se contente d'un traité de libre-échange minimal avec Londres). Et sont à destination des gouvernements des Etats membres et des entreprises. Quelle démarche pour délivrer des autorisations de mise sur le marché des voitures assemblées au Royaume-Uni ? Pourquoi faut-il une inspection sanitaire pour tous les animaux vivants provenant du Royaume-Uni ? Quels prérequis exiger lors de transferts de données personnelles d'Européens par-delà la Manche ? Comment gérer les droits d'auteur si leurs détenteurs y résident ?

Dans des domaines relevant de sa compétence exclusive, la Commission a aussi entrepris des modifications législatives importantes. La décision de relocaliser l'Agence européenne du médicament, à Amsterdam, et l'Autorité bancaire européenne, à Paris, a été prise dès l'automne 2017. Reste, par exemple, cet amendement aux règles communes pour classer les Britanniques dans la catégorie des ressortissants de pays tiers devant être munis d'un visa pour séjourner dans l'UE, ou pas. « *Ce choix n'a pas encore été fait* », précise un diplomate, il sera basé sur la réciprocité avec les pratiques britanniques.

Pour éviter toute ambiguïté, la Commission a fait la part des choses : Michel Barnier, son négociateur en chef pour le Brexit, travaille exclusivement sur l'accord à venir, épaulé par une quarantaine de techniciens d'élite. Les travaux liés au « no deal » sont coordonnés par le secrétariat général de l'institution sous la férule de Martin Selmayr, ex-directeur de cabinet de Jean-Claude Juncker et homme fort de la Commission. Celle-ci aurait les moyens, a-t-elle expliqué aux représentants des Vingt-Sept réunis fin septembre à Bruxelles, de légiférer en quelques jours seulement par actes délégués, au cas où Londres et Bruxelles ne parviendraient pas à s'attendre dans la toute dernière ligne droite.

« Scénarios catastrophe »

Elle a aussi prévenu : il ne sera pas possible, pour éviter un saut brutal dans le vide, d'établir des plans de continuité pour tout. Il faudra choisir quels services, citoyens, secteurs, préserver. Sinon, le « no deal » passerait inaperçu.

Ce sont les vingt-sept Etats membres qui devront procéder à ces choix politiques compliqués. Mais pour l'instant, à part la France, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Irlande, très exposés pour des raisons géographiques et économiques, les autres n'ont pas encore saisi le taureau par les cornes. « *C'est assez normal, personne n'a vraiment envie de se projeter dans ces scénarios catastrophe* », estime un diplomate européen. En tout cas, « *ceux qui pensent que le "no deal" serait la meilleure solution ne connaissent pas les difficultés qu'un tel scénario pourrait entraîner* », a prévenu Jean-Claude Juncker mardi 2 octobre. Plus à l'adresse des Britanniques, sans doute, que des Européens.

Par [Cécile Ducourtieux](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

CAP **IDF**

LE MOIS DE MARS
ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



PAGE 25
**TONY
ESTANGUET**
PRÉSIDENT
DE PARIS
2024

DOSSIER

LES 1000 EMPLOIS
DE LA

64